Ville de Mèze

N°13

DÉCISION DE M. LE MAIRE

ATTRIBUTION DE MARCHÉS PUBLICS

« Travaux de rénovation et d'extension du club house tennis de la ville »
Consultation N°24MA-05

M. le Maire de la ville de Mèze,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 17 décembre 2021, portant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils définis par décret, ainsi que, lorsque toute décision concernant leurs avenants ;

Vu les offres présentées par les sociétés MARCILLA Rodérick, BATISSEUR DURABLE et BH CONSTRUCTION dans le cadre de la consultation ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant l'offre présentée par l'entreprise MARCILLA Rodérick en vue de l'attribution du marché public n°24008 se révèle être l'offre la plus avantageuse et conforme aux attentes de la commune ;

DÉCIDE :

Article 1 :
L'offre présentée par l'entreprise MARCILLA Rodérick domiciliée 22 avenue du mas de Garric à Mèze (34140) est retenue pour l'attribution du marché n°24008 portant marché de travaux de rénovation et d'extension du club house tennis de la ville pour un montant de 96.915,32 € HT, soit 116.298,38 € TTC.

Article 2 :
Les crédits afférents sont inscrits au budget général de la ville de Mèze au compte 2313 - chapitre 23.

Ville de Mèze

N°13

Article 3 :
Le Maire, par délégation n°15 en date du 15 décembre 2021, autorise M. Marcel Graine, Conseiller Municipal, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce marché.

Article 4 :

La présente décision sera notifiée par :

- publication sur le site de la ville de Mèze,
- transmission au Préfet de l'Hérault.

Article 5 :
Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou de sa publication sur le site de la ville de Mèze et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte adressé au Représentant de l'Etat le	4-03-2024
Acte reçu par le Représentant de l'Etat le	4-03-2024
Acte publié, affiché et notifié le	4-03-2024

ACTE EXECUTOIRE

Fait à Mèze, le 29/02/2024

Le Maire,
Thierry BAËZA

MAIRIE de MEZE
Départ. de l'Hérault